

Nantes le 23 novembre 2022

A Mesdames et Messieurs les élu.es du Conseil Régional
des Pays de la Loire

Mesdames, Messieurs les élu-es ;

La période qui a suivi la phase Covid a conduit de nombreuses personnes à s'interroger sur leur vie professionnelle. Les formations agricoles ou qui gravitent autour de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement paysager... représentent pour nombre d'entre eux une réponse à cette quête de sens mais ces reconversions doivent s'accompagner d'une formation de qualité, présente sur tout le territoire ligérien.

Les personnels des établissements publics de formation professionnelle (CFPPA), souhaitent rappeler que les engagements de la Région à lutter contre le chômage, à développer l'emploi, à soutenir la biodiversité, les projets de ferme Bas Carbone doivent et peuvent s'appuyer sur le savoir-faire des centres de formation du territoire ligérien. Ces centres par leur réseau des CFA-CFPPA (ou établissements publics de formation agricoles-agroalimentaires publics) ont su répondre aux besoins de formation en se dotant d'outils adaptés aux évolutions des métiers et en s'appuyant sur des professionnels reconnus. Cette année encore, les CFPPA ont répondu à l'appel d'offres des formations diplômantes porté par le Conseil régional des Pays de la Loire dans ces domaines aujourd'hui porteurs pour les salariés et les demandeurs d'emplois de nos territoires.

Si le calendrier de cet appel d'offres a été particulièrement modifié pour cette année 2022 : réduction d'un an de l'ancien appel d'offre, réponses attendues pour août, puis septembre et enfin novembre... Ce sont surtout les choix budgétaires que s'apprêterait à faire la collectivité qui pourraient entraîner une série de problèmes.

Trois problèmes majeurs pourraient impacter considérablement le dispositif de formation professionnelle agricole et agroalimentaire : la diminution des tarifs horaires proposés, la réduction des volumes d'heures des formations et la mise en place d'un calendrier tardif.

A ce stade, nous souhaitons informer les élus que la diminution du tarif proposée sera difficilement compatible avec l'augmentation des charges des établissements. Cette remise en cause injustifiée est de nature à affecter la qualité des formations alors que le défi du renouvellement des générations en agriculture, par exemple, est majeur et que les besoins en salariés qualifiés sont avérés en particulier sur le secteur de l'agroalimentaire.

De même, les réductions des volumes d'heures accordées qui sont envisagées vont fragiliser les formations des salariés ou demandeurs d'emplois ligériens. Par exemple, alors que selon les statistiques, plus de la moitié des exploitants partiront à la retraite d'ici dix

années, la formation des futurs agriculteurs capables de relever les défis de la transition écologique est plus que jamais indispensable. Conformément aux attentes des financeurs, les centres ont su s'adapter et proposer des formations aux plus proches des besoins. Il n'est pas envisageable de réduire le volume horaire affecté à la formation professionnelle. Enfin, le calendrier des réponses définitives et donc du début des formations qui semble devoir être reporté au-delà du mois de janvier 2023 va fragiliser les formations et tout particulièrement les recrutements. Un certain nombre de potentiels stagiaires pourraient ne pas pouvoir attendre une date tardive (1er trimestre 2023) pour ces formations. Un risque réel existe d'avoir des effectifs de stagiaires réduits.

Nous attirons donc votre attention, Mesdames et Messieurs les élu-es, sur les conséquences des décisions financières pour l'emploi, le devenir des centres de formation et plus globalement l'avenir des territoires ligériens que pourraient représenter de telles décisions.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions de croire en notre dévouement le plus sincère, pour le Service Public de formation professionnelle et ses usagers.

Pour le SNETAP-FSU
Yoann VIGNER
Co-secrétaire régional du SNETAP-FSU